

Savièse


INFORMATIONS
Page 2 : informations
Page 3-4-5 : Budget
Page 6 : Le nouveau cimetière
Page 7 : Protection civile
Page 8 : Les Grand'Gouilles-Agglomération

Création et conception par PMcommunications

EDITORIAL

PAR M. MICHEL DUBUIS PRÉSIDENT

Un budget équilibré

Le budget 2012 de la commune de Savièse est équilibré. Il présente une marge d'auto-financement de 4,2 millions et des investissements nets à hauteur de 6,8 millions. Vous trouverez tous les détails dans les pages suivantes de ce bulletin d'information.

Le nouveau système de répartition des charges et des tâches entre le canton et les communes (RPTII) a rendu difficile l'élaboration de ce budget. Certains montants à charge de la commune découlent d'une estimation des services de l'Etat. Comme il s'agit d'un premier exercice, les ajustements se feront au moment des comptes 2012.

Les frais de fonctionnement s'en voient mo-

difiés par rapport aux années antérieures. Les comparaisons sont donc plus complexes. Les chiffres de ces dernières années ne correspondent pas à la nouvelle répartition des charges. Par exemple, le traitement du personnel enseignant correspondra, dès 2012, à un montant forfaitaire par élève et non plus à un pourcentage des recettes fiscales.

Population

Ce budget 2012 ainsi que ceux de ces prochaines années seront fortement influencés par l'évolution démographique de notre commune. En effet, nous atteignons un niveau de population qui demande de revoir

notre système de gestion. De même, nos infrastructures doivent être adaptées aux nouvelles réalités des besoins de nos habitants.

Elèves

L'augmentation du nombre de nos élèves, ainsi que le regroupement de certaines classes primaires sur Moréchon rendent obligatoire l'agrandissement du centre scolaire. Une nouvelle construction va aussi débiter. Nous profitons, à cette occasion, de répondre également aux besoins de plus en plus insistants de diverses sociétés sportives en y incluant une salle de gymnastique supplémentaire.

suite en page 2

Editorial suite ...

Pour faire face à cet agrandissement, un crédit d'engagement d'environ 15 millions, réparti sur ces trois prochaines années, sera proposé à l'assemblée primaire.

Déchets

La gestion des déchets demande des adaptations constantes. Nous relevons un effort important de la part de la population en termes de tri. Pour faciliter cette gestion, un nouveau centre sera aménagé début 2012 dans le secteur du Bouillet (entrée Ouest d'Ormône).

Savièse devra, dans un délai d'environ deux ans, se conformer à la législation en vigueur basée sur le principe du pollueur-payeur. Actuellement, notre système de taxation des déchets, tout comme ceux de l'eau potable et des eaux usées, ne se fondent pas sur ce principe. Nous devons nous y adapter progressivement.

Eaux

Dans le cadre de l'approvisionnement en eau potable, mise à part toutes les démar-

ches légales en cours pour la détermination de l'appartenance des sources, une digue d'accumulation aux Grand'Gouilles sera d'un apport très intéressant.

Trafic

L'augmentation des constructions génère une augmentation conséquente du trafic automobile. Une route de contournement devient de plus en plus urgente afin de désengorger Roumaz et Saint-Germain et d'y améliorer la sécurité.

Une meilleure desserte des différents quartiers d'habitation doit être planifiée. A cet effet, une urbanisation bien pensée revêt une importance de plus en plus grande. Les améliorations nécessaires suivront la progression des constructions.

AggloSion

La prochaine assemblée primaire devra prendre position sur le projet d'agglomération sédunoise. La séance d'information du 8 novembre dernier a permis d'éclairer le contenu du projet. Nous devons donc

nous prononcer si, oui ou non, nous acceptons que ce dossier soit déposé à Berne.

Il est évident qu'ensuite, pour chaque projet touchant la commune de Savièse, l'assemblée primaire sera consultée. Ses compétences inaliénables seront toujours respectées.

Conclusion

Ces prochaines années, Savièse devra consentir à des investissements prioritaires importants. L'agrandissement du centre scolaire, la route de contournement, l'approvisionnement en eau potable, le traitement des déchets constitueront ces priorités.

Ces investissements nous obligeront à différer certaines réalisations. Quelques années seront nécessaires afin d'absorber financièrement ces grands travaux. Savièse a les moyens de faire face aux nouvelles obligations découlant de son développement. Vos autorités et votre administration travaillent quotidiennement pour y faire face.

Assemblées primaire et bourgeoisiale

Les citoyennes et citoyens de Savièse sont convoqués en assemblée
le lundi 28 novembre 2011 à 20 h 00
 à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. procès-verbal de la dernière assemblée
2. présentation du budget 2012 de la Municipalité
3. approbation du budget 2012 de la Municipalité
4. présentation du plan quadriennal 2012-2015 de la Municipalité
5. décision participation à l'AggloSion
6. divers

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

1. procès-verbal de la dernière assemblée
2. présentation du budget 2012 de la Bourgeoisie
3. approbation du budget 2012 de la Bourgeoisie
4. divers

Annonces manifestations, activités ou autres...

Les sociétés sont invitées à annoncer leurs manifestations, activités ou autres à l'administration communale dans l'idée de les publier sur le site de la Commune.

Les annonces peuvent être adressées directement par mail : administration@saviese.ch

Pour une meilleure accroche de l'annonce, merci d'ajouter le logo de la société ou celui en lien avec la manifestation ou l'activité annoncée.

Budget 2012

25'551'215.- de revenus, 21'356'110.-de charges,4'195'105.- de marge d'autofinancement, des investissements nets de 6'782'000.- qui engendrent une insuffisance de financement de 2'586'895.-; le budget 2012 de la commune de Savièse est très satisfaisant.

Ce budget 2012 est le premier à dépendre de la nouvelle répartition des tâches entre canton et communes (RPTII). Il a été élaboré sur la base des projections faites par le canton après les décisions du Grand Conseil. Ce n'est qu'au moment des comptes 2012 que nous aurons une vision précise de ce nouveau mode de fonctionnement. Toutefois, malgré quelques petites incertitudes, nous n'attendons pas de surprise notable.

Charges de fonctionnement

Les frais de personnels, les biens, services et marchandises sont des postes connus et bien maîtrisés. Le budget 2012 n'est guère différent de celui de 2011.

Le mode de financement du personnel enseignant a été modifié par la RPTII. Jusqu'à aujourd'hui, la comptabilité de la commune enregistrait en charges la

totalité des salaires et charges sociales payés et, en recettes les subventions versées par l'Etat du Valais basées sur les recettes fiscales de l'année précédente. Dès 2012, la commune paiera au canton un montant par élève (coût moyen prévu 3'220.- par élève). Ce montant sera comptabilisé uniquement dans la rubrique charges. Cette nouvelle méthode de comptabilisation a une influence directe sur le compte de fonctionnement qui ne peut plus globalement être comparé aux chiffres des années précédentes (diminution des charges et des recettes).

Pour le reste du personnel, l'engagement d'un nouveau policier auxiliaire en juillet 2011, le personnel supplémentaire à la crèche-nursery Snoopy ainsi qu'une réserve pour un poste administratif à 40 % expliquent l'augmentation de près de 300'000.- entre le budget 2011 et le budget 2012.

Dans la catégorie biens, services et marchandises, une légère augmentation de 50'000 francs est budgétisée pour faire face à de nouvelles charges liées, entre autres, aux élections communales, à la nouvelle crèche-garderie ou à différentes nouvelles actions.

Par contre, pour la catégorie dédom-

agements versés aux collectivités publiques et subventions redistribuées, le budget 2012 est passablement modifié par rapport aux budgets précédents. La nouvelle répartition des tâches entre canton et communes explique ces écarts conséquents. Les comparaisons sont difficiles, mais les projections faites par l'Etat tendent à démontrer que le nouveau système de répartition des charges et recettes ne devrait pas avoir d'influence notable sur le résultat du fonctionnement de la commune de Savièse.

Recettes de fonctionnement

Si le chiffre global des recettes est en sensible diminution, -2,5 millions, par rapport au budget 2011, c'est essentiellement en raison de la nouvelle méthode de traitement des charges du personnel enseignant (voir ci-dessus).

Pour le reste, les recettes d'impôts ont été calculées sur une base prudente en tenant compte de l'évolution des contribuables communaux. Cette projection permet de compter sur une augmentation d'env. 370'000.- des impôts communaux.

Compte de fonctionnement selon les tâches		Comptes 2010		Budget 2011		Budget 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Autorité générale	2'090'607.65	110'382.68	2'060'100.00	77'200.00	2'161'000.00	88'600.00
1	Sécurité publique	1'309'404.15	632'123.45	1'335'650.00	537'250.00	1'287'280.00	385'400.00
2	Enseignement et formation	7'701'991.65	2'869'501.60	7'897'240.00	3'632'100.00	5'024'500.00	153'800.00
3	Culture, loisirs et culte	2'579'318.08	1'217'118.75	2'587'270.00	1'232'800.00	2'819'699.00	1'339'450.00
4	Santé	288'852.47	-	319'650.00	-	326'970.00	-
5	Prévoyance sociale	2'434'126.51	220'888.69	3'008'480.00	702'750.00	3'483'870.00	889'100.00
6	Trafic	4'903'770.18	766'449.05	4'764'700.00	743'000.00	4'553'599.00	485'000.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	3'170'665.70	2'116'131.65	3'527'420.00	1'973'800.00	3'653'800.00	2'102'400.00
8	Economie publique, yc services industriels	806'551.46	635'751.65	976'150.00	569'300.00	719'740.00	620'700.00
9	Finances et impôts	1'601'738.54	18'700'095.51	1'478'820.00	18'546'225.00	1'464'150.00	19'486'765.00
Total des charges et des revenus		26'887'026.39	27'268'443.03	27'955'480.00	28'014'425.00	25'494'608.00	25'551'215.00
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		381'416.64		58'945.00		56'607.00	

suite page 4 et 5

Budget suite ...

Les autres recettes fluctuent selon les prévisions des redevances électriques, des diverses locations à encaisser ou encore des intérêts bancaires; et selon les créances fiscales ainsi que les diverses taxes annuelles (eaux, ordures ménagères, etc.)

Un compte de fonctionnement établi avec rigueur et l'évolution favorable attendue de la fiscalité communale font ressortir un résultat d'exercice positif. Une marge d'autofinancement de près de 4'200'000.- permettra d'investir sans avoir besoin de recourir à des emprunts démesurés.

Le travail d'optimisation du fonctionnement est poursuivi par le Conseil communal de manière à limiter l'aug-

mentation des différentes charges. Ce travail de longue haleine porte ses fruits et autorise notre commune à poursuivre une politique d'investissement à la mesure des besoins de la population.

Investissements

En 2012, la commune de Savièse projette d'investir 7'684'000.-. Des recettes de 902'000.- seront à retrancher de cet investissement brut et permettront d'arriver à un chiffre d'investissements nets égal à 6'782'000.-. Les 4'195'105.- de marge d'autofinancement ne suffiront pas à couvrir entièrement ces investissements. Il en résultera donc une insuffisance de financement de 2'586'895.- qui devra être couverte par un appel à

des fonds de tiers.

La grande part de ces investissements servira à la construction d'un nouveau bâtiment au Centre scolaire de Moréchon dont le coût total prévu s'élève à env. 15 millions. Cet investissement fera l'objet d'une demande de crédit d'engagement lors de la prochaine assemblée primaire (4 millions sont prévus au budget 2012, 7 millions à celui de 2013 et 4 millions à celui de 2014.) Un autre million est prévu en 2012 pour l'approvisionnement en eau potable. Des travaux dans le secteur des Grand'Gouilles et la poursuite de la rénovation du réseau utiliseront ces montants. Divers autres travaux pour les routes et places de parc, des assainissements du réseau d'eaux

Plan financier						
Résultat	Comptes	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	22'019'101	23'304'580	21'356'110	22'000'000	22'930'000	23'940'000
Total des revenus financiers	27'268'443	28'014'425	25'551'215	27'160'000	27'865'000	28'770'000
Marge d'autofinancement	5'249'342	4'709'845	4'195'105	5'160'000	4'935'000	4'830'000
Amortissements ordinaires	4'867'925	4'650'900	4'138'498	4'829'000	5'178'000	5'378'000
Amortissements complémentaires	- 0	- 0	- 0	- 0	- 0	- 0
Amortissement du découvert au Bilan	- 0	- 0	- 0	- 0	- 0	- 0
Excédent revenus (+) charges (-)	381'417	58'945	56'607	331'000	-243'000	-548'000
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	9'376'737	7'925'400	7'684'000	10'000'000	9'000'000	8'000'000
Total des recettes	709'808	1'437'000	902'000	2'000'000	1'000'000	1'000'000
Investissements nets	8'666'929	6'488'400	6'782'000	8'000'000	8'000'000	7'000'000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	8'666'929	6'488'400	6'782'000	8'000'000	8'000'000	7'000'000
Marge d'autofinancement	5'249'342	4'709'845	4'195'105	5'160'000	4'935'000	4'830'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	-3'417'587	-1'778'555	-2'586'895	-2'840'000	-3'065'000	-2'170'000
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	381'417	58'945	56'607	331'000	-243'000	-548'000
Fortune nette	18'896'601	18'955'546	19'012'153	19'343'153	19'100'153	18'552'153
Découvert au bilan	- 0	- 0	- 0	- 0	- 0	- 0

usées, la poursuite de l'aménagement des diverses décharges ainsi que l'achat de terrains complètent les projets 2012. La politique communale en matière d'investissement pour les prochaines années est liée à l'agrandissement du Centre scolaire de Moréchon et aux travaux de la future route de contournement. Le plan d'investissement de ces prochaines années (cf. tableau) montre la volonté

d'investir près de 8 millions annuellement. Pour permettre le financement de ces projets, le recours à des emprunts bancaires sera inévitable. Toutefois, la situation financière saine de la commune permettra de faire face à ses obligations et à maintenir son endettement par habitant à un niveau modéré.

Compte des investissements selon les tâches		Comptes 2010		Budget 2011		Budget 2012	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Autorité générale	71'650.90	-	100'000.00	-	-	-
1	Sécurité publique	249'068.15	-	80'000.00	-	30'000.00	-
2	Enseignement et formation	99'954.75	-	810'400.00	7'000.00	4'059'000.00	17'000.00
3	Culture, loisirs et culte	1'311'545.53	267'513.85	1'330'000.00	700'000.00	605'000.00	200'000.00
4	Santé	492'000.00	-	-	-	-	-
5	Prévoyance sociale	2'563'042.15	-	30'000.00	-	70'000.00	-
6	Trafic	3'711'952.95	230'259.25	1'520'000.00	-	690'000.00	-
7	Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	705'554.15	194'475.20	3'620'000.00	650'000.00	1'830'000.00	610'000.00
8	Economie publique, yc services industriels	117'419.25	-	315'000.00	80'000.00	180'000.00	75'000.00
9	Finances et impôts	54'549.55	17'560.00	120'000.00	-	220'000.00	-
	Total des dépenses et des recettes	9'376'737.38	709'808.30	7'925'400.00	1'437'000.00	7'684'000.00	902'000.00
	Excédent de dépenses		8'666'929.08		6'488'400.00		6'782'000.00
	Excédent de recettes		-		-		-

Bourgeoisie

Le budget 2012 de la Bourgeoisie de Savièse ne présente pas de particularité marquante au niveau du fonctionnement. Il faut relever la marge d'autofinancement de 110'950.- qui servira à financer une moitié des investissements prévus à hauteur de 200'000.-.

Ceux-ci sont destinés à financer l'achat des alpages et à réaliser certains travaux au clos de la Bourgeoisie. Le montant prévu pour le rachat des alpages correspond à l'estimation faite par le service de l'agriculture. Les montants finaux dépendront des négociations avec les différents partenaires concernés.

Le solde du financement de ces investissements pourra être couvert dans le cadre d'une compensation de la dette communale auprès de la Bourgeoisie.

Bénédictio du cimetière; et après ?

Le jour de la Toussaint, les nouveaux aménagements du cimetière ont été bénis par notre Rvd Curé. Les échos entendus ce jour-là étaient largement positifs. Quelques questions cependant demeuraient.

Pourra-t-on continuer d'enterrer des corps à Savièse?

Oui, le nouveau règlement prévoit que les familles pourront continuer d'enterrer des corps sur le cimetière réaménagé. Pour les personnes domiciliées, l'inhumation prévue pour un corps est gratuite, mais est payante lorsque la tombe est creusée pour permettre la réception de deux cercueils.

d'avoir de la pelouse sur le cimetière. Lorsque le besoin s'en fera sentir, de nouvelles tombes occuperont cet espace vert. La pelouse laissera alors la place au même gravier que celui qui entoure les tombes actuelles.

Est-ce que nous pouvons avoir une tombe et y déposer uniquement des urnes?

Oui cela est tout à fait possible. Si vous ne désirez pas déposer l'urne funéraire d'un proche dans le columbarium, vous pouvez tout à fait opter pour une tombe cinéraire, qui pourra contenir de nombreuses urnes, alors que chaque casier du columbarium ne peut en accueillir que trois. Par contre, dès que la tombe recevra une urne, il ne sera plus possible de

Je vais à la Cure, où puis-je parquer ma voiture?

La nouvelle place à l'arrière de l'église est réservée pour des manifestations en lien avec la paroisse (baptême, mariage notamment) ou avec la Commune. Nous vous demandons instamment de ne pas y venir avec vos véhicules. Le principe est simple: goudron = permission d'accès en véhicule, pavés = uniquement zone piétonne. Merci de respecter ce principe eu égard à l'histoire du cimetière.

Quelques menus travaux d'aménagement vont encore être menés notamment sur le mur entre la crypte et le cimetière. Ces travaux devraient être terminés au printemps prochain.

Le Conseil communal et l'administration communale remercient encore toutes les personnes touchées par ces travaux pour leur compréhension. Nous sommes conscients que certains deuils ont été ravivés par ceux-ci. Nous souhaitons que le nouvel espace puisse apporter de la paix, de la sérénité et ce pour de longues années.



Est-ce que nous pourrions inhumer un proche dans une tombe récupérée?

La convention signée avec les familles qui ont choisi de récupérer le monument familial est claire: seules des urnes seront acceptées dans ces «anciennes» tombes. Le dépôt d'urnes futures était d'ailleurs la condition pour permettre la récupération du monument.

Est-ce que les pelouses vont toujours rester en l'état?

Notre cimetière est grand. Le nombre de nouvelles tombes par année, jusqu'à ce jour, n'est pas très élevé. Aussi, pour des motifs architecturaux et de plaisance, il a été décidé

l'utiliser pour des inhumations. Seules de nouvelles urnes pourront y être déposées.

Est-ce que les tombes pour inhumation et les tombes cinéraires (pour les urnes) auront la même dimension?

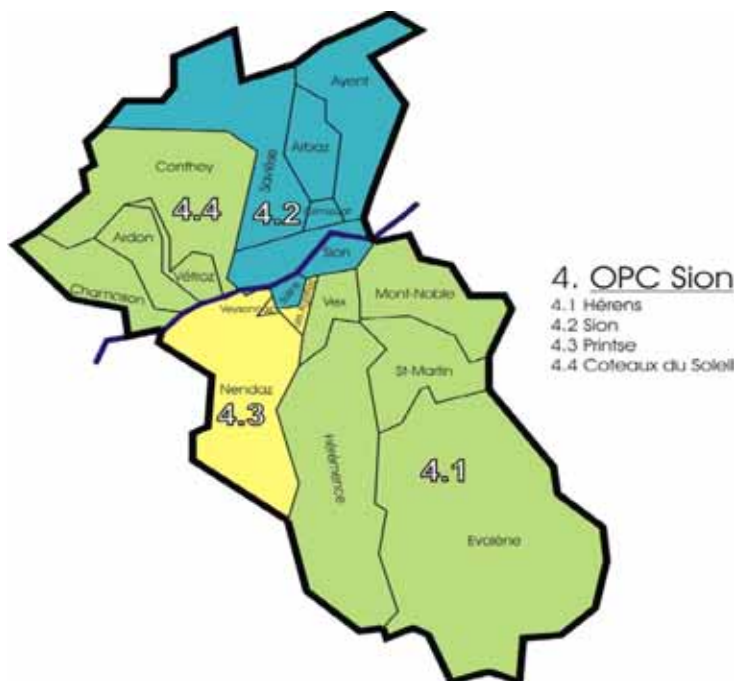
Oui, chaque monument est calibré de la même manière. Les cercueils ne deviendront pas plus petits. C'est uniquement le monument, déposé une année après l'inhumation, qui devra être de dimension «réduite», pour permettre aux familles de se recueillir sur la tombe d'un proche, sans empiéter sur la tombe voisine.

Protection civile quel changement ?

En début d'année le parlement a accepté la nouvelle loi sur la protection civile. L'harmonisation des concepts feu et PCi passe par la création de six organisations de protection civile appelées OPC. Cette cantonalisation des moyens de la PC et de leur financement, permet une professionnalisation de la conduite opérationnelle et la création de groupes d'intervention rapides et aptes à fournir une aide d'urgence aux forces de première intervention.

Structure des OPC

6 régions PCi analogues aux 6 CSI A divisées en 24 zones d'interventions analogues aux 22 CSI A & B des SP



Commission de l'OPC

Le Conseil d'Etat nomme au début de chaque période administrative communale une commission par OPC. La commission se compose notamment d'un représentant de la commune siège, d'un représentant par zone d'intervention et d'un représentant du service. La commission est chargée de l'étude des problèmes importants relatifs aux objectifs visés par la présente loi.

Personnel professionnel de l'OPC

Les 4 professionnels de l'OPC de Sion ont été nommés et sont engagés par la commune siège, la commission de l'OPC entendue.

M. Nicolas Gauye est nommé Commandant de la PCi

M. Eric Germanier, remplaçant du commandant, responsable matériel, construction et logistique

M. Grégoire Moren, responsable de l'instruction de la PCi

M. Léonard Biaggi responsable administratif

Recherche d'eau et autonomie d'approvisionnement de la commune

Dans le cadre de son souci continu d'approvisionnement en eau potable, le Conseil a lancé des études de recherches et de faisabilité d'une augmentation du stockage naturel de l'eau aux Grand'Gouilles.

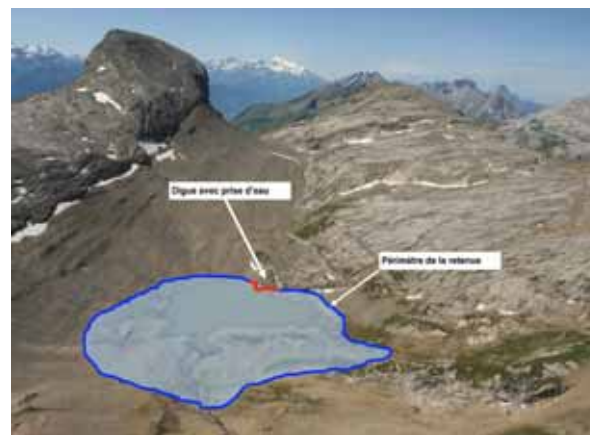
Ce projet pourrait ainsi permettre d'alimenter les sources de la Dui et d'Infloria en situation de pénurie. Cette alimentation complémentaire permettrait ainsi de disposer en tout temps d'une réserve naturelle appréciable.

Les premières analyses sont positives et permettent de voir avec optimisme une solution de retenue aux Grand'Gouilles (digue en rouge sur la photo) d'un volume d'eau équivalent à plus d'un mois de consommation de notre commune (limite bleue sur la photo).

Les essais de traçages réalisés ont également montré que plus de 70% des eaux issues du lac des Grand'Gouilles parviendront

en moins de 40 heures dans le secteur des sources captées de la Dui.

Le projet devrait être mis à l'enquête cet hiver de manière à permettre l'aménagement de la retenue l'été prochain et pourrait assurer l'approvisionnement de Savièse déjà durant l'hiver 2012-2013.



Projet d'agglomération AggloSion Quelles conséquences pour Savièse?

L'agglomération «AggloSion» est un projet de développement coordonné, de l'urbanisation et de la mobilité, concernant 13 communes du bassin sédunois – Sion, Ardon, Vétroz, Conthey, Saint-Léonard, Savièse, Grimisuat, Arbaz, Ayent, Vex, Salins, Les Agettes, Nendaz (Aproz).

Ce projet vise dans son ensemble l'amélioration de la qualité de vie de sa population. Le programme d'ensemble, s'il est admis par la Confédération, pourrait bénéficier, grâce aux fonds d'infrastructure, d'un cofinancement fédéral pouvant atteindre, suivant l'intérêt de l'objet, 50% des investissements.

A la fin décembre, il s'agira de déposer un projet global auprès de la Confédération. Ces mesures, une fois admises au financement de la Confédération, devront être affinées et ensuite arrêtées définitivement d'ici fin 2014, par un contrat de prestations en faveur de l'agglomération.

A partir de cette période, un engagement formel pourra être passé pour chaque projet, pris individuellement.

Aujourd'hui, les mesures proposées pour notre Commune rejoignent dans leur orientation générale les réflexions menées par le Conseil. Elles contiennent des actions visant à améliorer et à valoriser l'entité «village», en rendant sa traversée plus sûre et plus conviviale. Les traversées de Roumaz et de Saint-Germain, incluant le périmètre du centre scolaire et sportif, en sont les pôles principaux.

D'autres mesures tendent à augmenter les zones et les moyens favorisant l'implantation de nouvelles entreprises.

En ce qui concerne la mobilité, l'axe du développement des transports publics est proposé. En sachant que le coût annuel de nos transports scolaires s'élève à CHF 500'000.-, nous ne pouvons écarter, à défaut de mesures, une réflexion globale.

Les aspects financiers

Après déduction des participations de la Confédération et du Canton, les charges liées aux investissements seront assurées par les Communes où les travaux seront exécutés ou pour lesquelles ils seront réalisés.

La décision de l'assemblée primaire

Il s'agira lors de notre prochaine rencontre, de se prononcer sur le dépôt du dossier auprès des instances fédérales et dont la date butoir est fixée au 31 décembre 2011.

Pour la suite de la procédure, notre assemblée primaire sera consultée sur chacune des mesures proposées pour notre Commune, en conformité avec ses compétences inaliénables.

Finalement, aujourd'hui, la question est de savoir, s'agissant de réalisations qui nous seront nécessaires, si Savièse souhaite bénéficier d'une participation financière de la Confédération, tout en restant maître d'œuvre?

Participer à l'AggloSion, c'est justement tenter cette démarche avec nos communes voisines, ou à défaut faire cavalier seul?

Notre budget 2012, et surtout notre plan quadriennal peuvent nous inspirer.